



# Lettre ouverte – Loi master : un contrôle parlementaire à la rescousse ?

Mesdames et messieurs, députés et sénateurs,

En ce début d'année 2018, veuillez recevoir les meilleurs voeux de notre réseau étudiant.

C'est une année clef pour les jeunes tant les réformes sont nombreuses. Le lancement de la plateforme Parcoursup est actuellement au centre de l'attention. Si cette focale est souhaitable car le bon déroulement de la rentrée est la priorité de tous, elle se fait néanmoins sans traiter les erreurs des réformes précédentes. Parmi ces erreurs, je souhaite attirer votre attention sur la mise en œuvre de la loi master de décembre 2016 et la gestion de la plateforme « Trouver mon master ».

Cette loi doit aboutir une vision nationale de la formation en deuxième cycle. Elle a réussi à la faire progresser :

- En trouvant une solution à de nombreux étudiants titulaires d'une licence, dont l'ensemble des candidatures étaient refusées ;
- En recensant l'ensemble des formations en master à l'échelle nationale ;
- En inscrivant la continuité du deuxième cycle dans la loi.

Malheureusement, l'ensemble du projet n'a pas suivi la dynamique législative, ainsi :

- **Plusieurs centaines d'étudiants** ayant effectué une saisine complète et validée par les rectorats **sont toujours sans réponse et « en attente » sur la plateforme « Trouver mon master »**. **Le gouvernement n'est pas transparent** (en ne publiant pas de bilan complet du dispositif) **et les établissements n'ont pas tenu leurs engagements d'accueil des étudiants** ;
- La continuité du deuxième cycle reste pour le moment uniquement un verrou juridique évitant les recours au tribunal administratif. De nombreux masters continuent à recruter à l'entrée du M2 et figurent sur la longue liste d'exceptions à la loi établie par décret ;
- Le débat sur les filières fortement impactées (droit, psychologie) n'a pas avancé et de nombreux parcours continuent dans leurs écueils : terrains de stages insuffisants, culte de la maîtrise, effet entonnoir de la sélection.

La mise en œuvre de cette loi est une des étapes vers la réussite de la rentrée 2018. C'est aussi un enjeu d'image pour la France à l'aune de la conférence de Bologne 2018 à Paris : avoir trois cycles universitaires cohérents et lisibles doit devenir une évidence.

Aussi, je vous sollicite afin de travailler ensemble et interpeller le gouvernement pour faire de la rentrée 2018 une réussite pour l'ensemble des jeunes en études.

Associativement,

Quentin PANISSOD  
Président de PDE

**Le mouvement étudiant associatif indépendant**

**Promotion et Défense des Etudiants**

Organisation étudiante représentative au sens de l'article L811-3 du Code de l'Éducation, conformément à la Loi n°89-486 du 10 juillet 1989

Association Loi 1901, enregistrée à la préfecture de Police de Paris sous le numéro 94/3369

Siège administratif : 14 passage Dubail, 75010 Paris ☎ [www.pde.fr](http://www.pde.fr) ✉ [contact@pde.fr](mailto:contact@pde.fr) ☎ 01 43 40 10 71